

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 9 NOVEMBRE 2023 Délibération n° 07_09-11-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 03/11/2023 Lieu de la séance : CORDEMAIS Date de la séance : 09/11/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procuration : 1 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : J. LERAY pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : D. GUILLÉ Rapporteur : M. MÉZARD
Absents excusés : D. HARIOT A. JOGUET S. HALLIEN-LANIO	

CONCOURS AUDACITY AWARDS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le concours Audacity Awards, initié par la CARENE en 2011 en partenariat avec CAP ATLANTIQUE, la chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint Nazaire et les grands industriels, récompense un jeune créateur d'entreprises faisant preuve d'innovation, d'audace et contribue au dynamisme économique du territoire.

Depuis 2022, le périmètre est élargi à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Celle-ci est donc sollicité pour participer à hauteur de 1 000 € au concours des Audacity Awards en tant que partenaire et dans le cadre de sa compétence développement économique.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon adhère à l'association Centre d'Initiatives Locales (CIL) pour l'accompagnement des porteurs de projets de son territoire, également partenaire de ce concours, et à laquelle la subvention est versée.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VERSER une subvention à l'association Centre d'Initiatives Locales (CIL) d'un montant de 1 000 €,
- ☛ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif,
- ☛ D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant.

Fait le 10 novembre 2023

Daniel GUILLÉ
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

10 NOV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 NOV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU